

3.0 crédits

30.0 h

| | |
|---|---|
| Enseignants: | |
| Langue d'enseignement: | Français |
| Lieu du cours | Louvain-la-Neuve |
| Ressources en ligne: | / |
| Préalables : | / |
| Thèmes abordés : | / |
| Acquis d'apprentissage | L'étudiant choisit une institution théâtrale (professionnelle) dans laquelle il pourra observer le travail de régie de plateau ou participer activement à celui-ci. <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i> |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants : | Evaluation : Lors d'un entretien oral, l'étudiant doit être capable de formuler une analyse critique et distanciée de ce qu'il a observé et appris lors de son stage : difficultés et contraintes de la tâche, quel est le rôle de la régie de plateau dans la représentation théâtrale, quelle est l'influence du cadre institutionnel sur la régie de plateau. |
| Méthodes d'enseignement : | / |
| Contenu : | / |
| Bibliographie : | / |
| Autres infos : | Support : Notes prises lors du stage Note : le stagiaire est tenu d'indiquer les dates de représentations du spectacle au directeur des stages afin qu'il puisse assister à celui-ci avant l'évaluation orale. |
| Cycle et année d'étude: : | > Master [120] en arts du spectacle |
| Faculté ou entité en charge: | THEA |